



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

RÉUNION DU 14 MAI 2019

Présents : Mme BAISNEE
MM FEBVAY - PLASSART

Assistent : M. BARRAU / CEIA

Présentation des Candidatures reçues :

La Commission, après avoir examiné la seule candidature adressée au District au titre des ÉDUCATEURS, et fort des articles 13.2.2 B des Statuts du DVOF, estime que ladite candidature respecte les conditions statutaires.

L'avis de la Commission :

La candidature de Monsieur MACIEL DA SILVA NUNO licence n° 2318037406 est recevable sur le fond et la forme.

Les membres de la Commission de surveillance des opérations électorales font un rappel des différents articles des Statuts du DVOF,

Article 13.3 :

Les membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Sont élus au premier tour de scrutin, dans la limite des postes disponibles et dans l'ordre décroissant du nombre de voix recueillies par chacun d'eux, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative

En cas de vacance au sein du Comité de Direction, pour quel motif que ce soit, le ou les sièges laissés libres sont pourvus à la plus prochaine assemblée. Le mandat des membres ainsi élus expire à la même échéance que l'ensemble du Comité de Direction.

Les membres de la Commission de surveillance des opérations électorales donnent rendez-vous à tous les Clubs pour l'Assemblée Générale Élective du 5 juin 2019 pour exercer la mission qui leur a été confiée.